



AIRE DE STATIONNEMENT, BOULEVARD DE LA MER PORT-BLANC

Toute personne désireuse d'obtenir un droit de stationnement doit adresser ce formulaire dûment complété et signé, à la Mairie de PENVENAN accompagné de toutes les pièces demandées.

AVANT LE 10 MARS 2020.

(Attributions dans la limite des places disponibles et selon l'ordre d'arrivée)

DEMANDE DE RÉSERVATION 2020 **d'un emplacement de stationnement sur le Domaine Public Boulevard de la Mer** **au cours de la période du 01/04/2020 au 31/10/2020**

<u>NOM :</u>	<u>PRENOM :</u>
<u>ADRESSE PRINCIPALE :</u>	<u>TEL :</u>
	<u>PORTABLE :</u>
<u>ADRESSE SECONDAIRE :</u>	<u>COURRIEL :</u>
<u>NOUVEAU BATEAU :</u> * OUI / NON	
<u>TYPE :</u> — Dériveur <input type="checkbox"/> , catamaran <input type="checkbox"/> <small>(Canots à moteurs et pneumatiques interdits)</small>	<u>NOM :</u>
<u>LONGUEUR HORS TOUT :</u>	<u>LONGUEUR HORS TOUT :</u>
<u>COULEUR :</u>	<u>AUTRE SIGNE DISTINCTIF :</u>
MOIS : <input type="checkbox"/> Avril <input type="checkbox"/> Mai <input type="checkbox"/> Juin <input type="checkbox"/> Juillet <input type="checkbox"/> Août <input type="checkbox"/> Septembre <input type="checkbox"/> Octobre	
SEMAINE : <input type="checkbox"/> N° <input type="checkbox"/> N°	

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT

- **PHOTOCOPIE DU CONTRAT D'ASSURANCE EN COURS**
PAIEMENT : Joindre un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public
- **ACTE de propriété dans tous les cas.**

NB : Le présent document, renvoyé **COMPLET** paraphé et signé **avant le 10 mars 2020**, vaudra contrat de stationnement :

- à compter de la date de mise à l'encaissement des droits et de l'édition de la facture correspondante
(En l'absence, il est réputé n'avoir aucune existence juridique),
- à défaut de dénonciation par la Commune,

Toute inexactitude dans les renseignements ci-dessus entraîne de plein droit la nullité du contrat.

Capitainerie : Tél : 02.96.92.89.11
MAIRIE – 10, Place de l'Eglise – 22710 PENVENAN
Site internet : www.ville-penvenan.fr

CAPITAINERIE
7, Boulevard de la Mer à Port-Blanc
capitainerie@ville-penvenan.fr
Permanences les lundis et samedis de 9 à 11 heures

Je soussigné (e)

- sollicite un emplacement de stationnement sur l'aire « voiles légère » Boulevard de la Mer :

Périodes sollicitées :

SEMAINE :

N° N° N° N° N° N° N°

MOIS :

Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre

- m'engage à respecter les dispositions du règlement de police et du règlement intérieur dont j'ai pris connaissance et notamment :
 - à apposer de manière visible l'autocollant d'identification de l'autorisation de stationnement fournie par la capitainerie sur la coque du bateau,
 - à libérer impérativement l'emplacement mis à disposition la veille au soir et le jour de la brocante annuelle de la JA,

- TARIFS en vigueur :**

Ouverture : 1 ^{er} avril au 31 octobre *	Redevance d'occupation	
	/semaine	/mois
Dériveur	10 €	20 €
Catamaran	15 €	30 €
Autres	10 €	15 €

- Occupation sans droit ni titre**

Taxe de sortie d'eau (En sus du coût d'enlèvement du bateau par un professionnel)	53.10 €/intervention
Immobilisation en fourrière sous la responsabilité du propriétaire	Forfait de 32.30 € /semaine

- atteste que le contrat d'assurance souscrit par mes soins couvre l'ensemble des risques mentionnés au règlement particulier de police du port de Port-Blanc étant entendu que je conserve expressément la garde entière de mon bateau et que je m'engage à renoncer à tout recours contre la Commune en cas de dommages ou de vol survenu durant la durée de location.

CADRE RÉSERVÉ A LA CAPITAINERIE

Date de réception :	Complété le :
Dossier complet <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Date de renvoi à l'intéressé :
Assurance complète <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Rejet motif
Facture : N° d'emplacement :	Date d'encaissement :

A..... le

L'utilisateur

Mention « lu et approuvé »,

Signature